

Violences, menaces de mort et harcelement moral

Par ange65, le 16/02/2011 à 21:56

Bonjour,

Durant 8 années de vie commune (non mariés), j'ai été victime de violences physiques et psychiques par ma concubine (personne accro à l alcool).

Dans la crainte de représailles très violentes , je n'ai pas eu le courage ,ni la force de porter plainte .De plus profitant de la situation de faiblesse où je me trouver ,elle se servait à ses fins personnels de ma carte de crédit ;et malgré notre séparation de corps et de biens elle continuait à se servir sur mon compte ;Depuis j' ai pu avec l'aide des tierces personnes quitter mon domicile ;mais je ne peux récuperer mes effets personnels (papiers personnel,vétements ,véhicule);malgré plusieurs essais ,elle se garde le droit de m interdire l'accés de mon domicile alors que j'en ai l'usufruit .Quelles sont mes droits? Et quelles démarches entreprendre.

Merci de vos réponses.